



MAIRIE DE VEBRON

Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 27 mars 2023

Ouverture de la séance : 18h00

Présents : Monsieur Alain ARGILIER, Madame Christine DOUTRES, Monsieur Jean-Marc AURES, Monsieur Sylvestre VINCENT, Monsieur Pierre MORATI, Madame Mélody QUET, Madame Elsy ROUSET, Monsieur Grégory MAURIN.

Procuration : Madame Nicole TEISSIER à Monsieur Alain ARGILIER
Madame Valérie BLANC à Madame Christine DOUTRES
Monsieur Ludovic INSALACO à Monsieur Jean-Marc AURES.

Secrétaire de séance : Madame Christine DOUTRES

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du Procès-Verbal du conseil du 6 Février 2023
- 2- Compte rendu des diverses réunions
- 3- Centre de Gestion - Convention avec le service Paie
- 4- Vote du compte Administratif 2022
- 5- Vote du compte de Gestion 2022
- 6- Vote des taxes
- 7- Vote des Subventions aux associations
- 8- Vote du budget prévisionnel 2023
- 9- Questions diverses

1/- Rajout de deux points supplémentaires pour délibération

Monsieur le Maire demande à rajouter deux points supplémentaires pour délibération à l'ordre du jour :

Demande de subvention au Parc National des Cévennes pour le Pont du Moulin d'Astier.
Demande pour la vente de la maison de la rue de l'église.

Ajout accepté à

11 voix POUR.

2/- Approbation du compte-rendu du Procès-verbal du 6 février 2023

Le procès-verbal du 6 février 2023 est approuvé à l'unanimité

11 voix POUR

3/- Compte-rendu des diverses réunions et/ou Rendez-vous

- SICTOM
- Conseil d'exploitation de l'eau
- Assemblée Générale « Du pain pour demain »
- Conseil d'école
- Eau du Causse Méjean
- Orange qui propose de vendre à la mairie le terrain avec servitudes au prix de 10 000 €

4/- Délibération relative à la Vente de la maison de la rue de l'église

Il est proposé de confier la gestion de la vente de la maison de la rue de l'église à l'Agence Saléry Cévennes et Piémont Immobilier située à Florac. Le prix de vente est proposé à 90000€ net vendeur.

Vote 11 voix POUR

5/- Délibération relative à la demande de subvention au Parc National des Cévennes

Monsieur le Maire s'est entretenu avec le Parc National des Cévennes. Il est possible de faire une demande de subvention pour la rénovation du Pont du Moulin d'Astier. Il est proposé de demander une subvention de 5 000€ en complément de celles déjà demandées à l'Etat et au Conseil départemental de la Lozère.

Vote 11 voix POUR

Monsieur la Maire note de plus qu'il faudra re-sécuriser les accès au Pont. Il sera demandé aux employés techniques de remettre de la rubalise + panneaux d'interdiction de traverser le pont – des barrières et afficher un arrêté correspondant.

6/- Délibération relative à convention centre de gestion de Paie

Suite au départ de Madame Sandrine CLEMENT, il est proposé de passer par un centre de gestion de la Paie pour établir les fiches de paie des employés communaux et les indemnités des élus.

Vote 11 voix POUR.

7/- Délibération relative au vote du Compte Administratif

Présentation du compte administratif de l'exercice 2022.

Un résultat reporté de 2021 excédentaire de 107 454.71 €

Dont 7 379.39 € en recettes d'investissement et 100 075.32 € en recettes de fonctionnement

Sur l'exercice 2022 :

Investissement :

Dépenses d'investissement : 78 605.91 € - Recettes d'investissement 38 625.26 €

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 327 406.66 € - Recettes de fonctionnement : 396 922.17 €

Avec le report de 2021 et la prise en compte des restes à réaliser (dépenses d'investissement 52 500.00 € et recettes d'investissement de 17 110.00 €), l'ensemble du compte administratif fait apparaître un excédent de 101 599.57 €

Comme il est noté dans la loi, Monsieur le Maire sort pour ne pas participer au vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal est alors réuni sous la présidence de Madame la première adjointe.

Vote 9 voix POUR

8/- Délibération relative au vote du Compte de gestion 2022

Le résultat budgétaire de 2022

Total de recettes d'investissement	38 625.26 €
Total dépenses d'investissement	78 605.91
Total recettes de fonctionnement	396 962.37 €
Total dépenses de fonctionnement	327 406.66 €

Le compte de résultat pour 2022 est excédentaire de 29 534.86 €

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire et vote le compte de gestion 2022

Vote 11 voix POUR

9/- Délibération relative au vote des taxes

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les taux de taxe.

- augmentation annuelle de 1% de la part des taxes de la mairie

- augmentation importante de la part de l'Etat

Monsieur le Maire fait part d'une augmentation importante de la part de l'Etat

Ainsi les taux sont les suivants :

- Taxe Foncière bâtie : 34.77%

- Taxe Foncière non bâtie : 152.11 %

- Taxe d'habitation : 9.98 %

Vote 11 voix POUR

10/- Délibération relative au vote des Subventions aux associations

Certaines associations ont bien envoyées leurs demandes de subventions avant le 28 février (date buttoir des demandes)

Voici les subventions proposées :

Nom de l'association	Dossiers reçus en mairie	Subvention proposée
Association Arc en ciel	non	100,00 €
Association des Parents d'Elèves	non	- €
Association de danse Ballet Bross'	oui	- €
Association des Producteurs de Châtaignes des Cévennes	oui	- €
Association la Redingote	non	- €
Association le Collectif MOM	oui	400,00 €
association le Méjean Foyer Rural	oui	- €
Association Maison de Santé Meyrueis	non	300,00 €
Association Vébron Animation	non	- €
Cineco St André de Lansuscle	oui	- €
Comité de Jumelage Vébron	non	- €
Comité FNACA Florac	oui	100,00 €
Du pain pour Demain?	oui	- €
ECRAN CEVENOL	oui	4 000,00 €
FOYER RURAL LES CASTORS	oui	2 000,00 €
Foyer Socio-éducatif Collège	non	100,00 €
La Farine du Méjean	oui	100,00 €
total Subventions attribuées		7 100,00 €

Vote 11 voix POUR

11/- Délibération relative au du budget 2023

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Vébron.

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 146 268.83 Euros

En dépenses à la somme de : 1 146 268.83 Euros

Présentation du budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
Chapitre Libellé	Montant
011 Charges à caractère général	163 110.00
012 Charges de personnel et frais assimilés	148 620.00
014 Atténuations de produits	26 370.00
65 Autres charges de gestion courante	48 200.00
66 Charges financières	4 100.00
67 Charges spécifiques	500.00
68 Dot. aux amortissements et provisions	467.00
023 Virement à la section d'investissement	95 224.57
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 381.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	489 972.57

RECETTES	
Chapitre Libellé	Montant
013 Atténuations de charges	11 000.00
70 Produits des services, du domaine, vente	11 900.00
73 Impôts et taxes	149 600.00
74 Dotations et participations	178 373.00
75 Autres produits de gestion courante	37 500.00
002 Résultat de fonctionnement reporté	101 599.57
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	489 972.57

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
Chapitre Libellé	Montant
20 Immobilisations incorporelles	16 600.00
21 Immobilisations corporelles	166 475.00
23 Immobilisations en cours	412 320.00
16 Emprunts et dettes assimilées	28 300.00
001 Solde d'exécution section investissement	32 601.26
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	656 296.26

RECETTES	
Chapitre Libellé	Montant
13 Subventions d'investissement	337 910.00
16 Emprunts et dettes assimilées	32 809.43
23 Immobilisations en cours	6 180.00
10 Dotations, fonds divers et réserves	12 800.00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	67 991.26
024 Produits des cessions d'immobilisations	100 000.00
021 Virement de la section de fonctionnement	95 224.57
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 381.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	656 296.26

Vote 11 voix POUR

12/- Questions diverses

M. VINCENT Sylvestre demande qui a signé un compromis pour la maison de la rue de l'Eglise ?
C'est Monsieur LEGRIX

*L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à 19h20*
Le 27 Mars 2023,

Le Maire

Alain ARGILIER
